

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2025_243**

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par la SAS DECREMPS A ET FILS en date du 22 décembre 2025.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de réseaux et d'aménagement de voirie,
Rue du Centenaire et Rue Saint-Hippolyte.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, la circulation sera interdite sur une portion de la Rue Saint-Hippolyte et une déviation sera mise en place par la Rue du Centenaire, l'Avenue de la Route Blanche et la Rue Saint-Hippolyte **du Lundi 12 Janvier 2026 au Jeudi 19 Février 2026**. (La Rue Saint-Hippolyte sera barrée entre la Rue du Centenaire et l'Impasse des Fontaines et la Rue du Centenaire barrée au niveau du carrefour avec la Rue Saint-Hippolyte).

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

A Scionzier, le 22/12/2025

